

Ecole Saint-Augustin

Rue Auguste Leroux

☎ 02 99 00 56 19

✉ eco35.st-augustin.noyal-sur-vilaine@e-c.bzh

Site internet : [www //staugustin35.fr](http://www//staugustin35.fr)



CONTRAT DE SCOLARISATION

Nom **prénom**..... (de l'élève)

Le présent contrat est conclu entre l'établissement Saint-Augustin représenté par Mme Fleury, chef d'établissement, d'une part, et :

Madame demeurant :

Téléphone : mail :

Monsieur demeurant :

Téléphone : mail :

agissant en qualité de représentant(s) légal(légaux) de
d'autre part.

Il a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'école Saint-Augustin inscrit à compter du et s'engage à assurer sa scolarisation. Cette école est un établissement catholique privé d'enseignement sous contrat.

L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations : étude, garderie, autres activités selon les choix définis par les parents / responsables légaux.

Madame - Monsieur, après avoir pris connaissance de l'annexe financière de ce présent contrat, s'engage(nt) à s'acquitter **des frais de scolarisation**, notamment la contribution des familles qui permet à l'école de financer les investissements au niveau de l'immobilier et du caractère propre. Les situations particulières pourront être examinées en toute confidentialité avec le Chef d'établissement.

Les informations recueillies sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement. Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s) / responsables légaux, les noms, prénoms, adresses postales et numériques de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'Apel, association des parents d'élèves (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s) / responsables légaux, une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents / responsables légaux.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Ce présent contrat est renouvelé par tacite reconduction d'année en année.

Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents / responsables légaux informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 18 novembre.

L'établissement s'engage à respecter ce même terme (le 18 novembre) pour informer les parents de la non-réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur le projet éducatif, ...).

Résiliation en cours d'année scolaire :

Le contrat ne peut être résilié en cours d'année scolaire par l'établissement sauf en cas de sanction disciplinaire et de motif grave.

La résiliation peut intervenir de la part de la famille, en cours d'année, pour des causes réelles et sérieuses dont les motifs sont le déménagement, le changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement ou pour tout autre motif légitime et expressément accepté par l'établissement.

Arbitrage :

Pour toute divergence d'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (directeur diocésain ou représentant de la congrégation).

Madame - Monsieur

- déclare(nt) avoir pris connaissance des documents remis par le chef d'établissement : le projet éducatif, le projet d'établissement, le règlement intérieur, le texte « Charte éducative de confiance ». Ces documents constituent les cadres de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et l'élève.
- s'engage(nt) à y adhérer et à tout mettre en œuvre afin de les respecter.

Signature des parents / représentants légaux de l'enfant :

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »

Madame :

Signature :

Monsieur :

Signature :

Fait à

le

Le Chef d'établissement,

Fleury Chrystelle